

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2015

Mrs Ditner, Enderlin et Kritter sont excusés et 2 procurations de vote ont été établies. Mme Greder est nommée secrétaire de séance.

1 - **PV de la séance du 09/10/2015** : Le PV est approuvé et signé par les conseillers.

2 - **Loyers**

❖ Chasse communale (N°2015/11/01)

Le Maire rappelle aux conseillers que la chasse a été donnée en location par adjudication pour la période 2015/2024 pour un loyer annuel de 9 000 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de ne pas modifier** le montant du loyer qui reste maintenu à 9 000 €/an.

❖ Renouvellement du bail et montant du loyer pour le logement du presbytère (N°2015/11/02)

Le Maire rappelle que le bail, établi pour trois ans à compter du 1^{er} juin 1997 avec tacite reconduction annuelle, au nom de M. BULACH Patrick est à renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le bail pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 avec Monsieur Patrick BULACH,
- décide de ne pas augmenter le montant du loyer mensuel qui est de 458 €, sa révision pouvant être faite chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice national de la construction publié par l'INSEE,
- rappelle la faculté de résiliation exceptionnelle réservée à la Commune dans le cas où un Curé nommé dans la Paroisse demande à occuper le logement : le bail serait immédiatement résilié, en application de l'arrêté préfectoral N° 87 613 du 19.05.1988 prononçant la distraction du 1^{er} étage du presbytère au profit de la Commune.
- autorise le Maire à établir et à signer tous les documents afférents au renouvellement du bail avec Monsieur Patrick BULACH.

3 - Programme ONF 2016 : Prévisions de coupes - Travaux d'exploitation – Programme d'actions (N°2015/11/03)

Sur proposition des services de l'ONF, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité,

❖ **Approuve** l'état de prévisions des coupes 2016 comme suit :

217 m³ de coupes à façonner, pour un total de recettes HT de 9 190 €, les dépenses d'exploitation prévues étant de 4 933 € H.T, soit un bilan prévisionnel net de 4 257 € H.T.

Le Conseil précise qu'il souhaite vendre ses bois par adjudication et non sous forme de contrat ou de vente de gré à gré.

❖ **Approuve** le programme d'actions pour 2016 présentés par l'ONF. Les crédits nécessaires suivants sont votés et seront inscrits au BP 2016

* Investissement : Pas de dépenses prévues

* Fonctionnement (entretien) : Travaux de maintenance, travaux sylvicoles et divers pour un montant estimé à 3 140 € H.T.

* Les frais de gestion main d'œuvre, d'équipements de protection et de cotisations accidents agricoles sont estimés à 220 € H.T.

❖ **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces programmes.

4 - Colombarium et aménagement de l'accès au cimetière (N°2015/11/04)

Monsieur VONAU, 2^{ème} Adjoint au Maire, présente aux conseillers les plans et devis pour la réalisation d'un espace cinéraire en granit rose comprenant 6 columbariums, un puisard de dispersion avec support de mémoire et un banc.

Des travaux d'aménagement des abords du cimetière ainsi que la pose d'un nouvel escalier et de pavés sont également présentés par Monsieur le Maire.

Selon leur proposition, les élus procèderont aux petites plantations lors d'une journée commune de travail.

Après avoir étudié les plans et devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ **Retient** l'offre des Ets Granimond de Saint-Avold, pour la réalisation de l'espace cinéraire, pour un montant de 10 000 € H.T. ;
- ❖ **Retient** le devis des Ets.Zimmermann d'Emlingen, d'un montant de 7 800,50 € H.T, pour l'aménagement des abords du cimetière ;
- ❖ Autorise le Maire à signer les devis et à faire exécuter les travaux.

Les crédits inscrits en investissement, Opération 11, sont suffisants et seront reportés au BP 2016.

5 – Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire propose une réflexion sur les modalités d'application de la taxe d'aménagement. En effet, les extensions de réseaux eau, assainissement et électricité des nouvelles constructions sont à présent et en partie, imputables aux collectivités. Il convient donc de réfléchir à une revalorisation de la taxe dans certains secteurs du village, aux endroits où ces réseaux ne sont pas encore en place.

Cette discussion sera mise à l'ordre du jour en 2016 et les devis relatifs aux travaux que la commune devra réaliser seront présentés.

6 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le Sundgau (N°2015/11/05)

Par courrier du 12 octobre 2015, Monsieur le Préfet a envoyé à la commune son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, tel qu'il l'a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. L'élaboration de ce schéma est prescrit dans le cadre de la loi NOTRe.

L'avis des communes concernées par une proposition de modification est demandé dans un délai de 2 mois.

Le projet du Préfet porte sur une solution 6+1 qui prévoit que la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach (CCVH), dont Obermorschwiller est membre, soit regroupée avec les Communautés d'Illfurth, d'Altkirch, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien et de la Largue. La Communauté de la Porte d'Alsace resterait seule, puisqu'elle remplit la condition des 15 000 habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ❖ **Se déclare favorable à une entité unique regroupant les 7 communautés de communes citées plus haut.**

7 – Divers

Fête des Aînés :

- La sortie avec spectacle et repas est prévue pour le 14 janvier 2016 au Paradis des Sources à Soultzmatt.

Football-club :

- Le projet de nouvelle convention est présenté par M.Higelin. Les frais de fonctionnement (eau, électricité, etc...) seront répartis entre la commune et le Football-club, le taux de participation restant à fixer lors d'une prochaine séance du Conseil.

Cosec :

- Mme Bippus-Haenggi fait le point sur le dossier. Il y a un peu de retard mais grâce aux négociations, quasiment toutes les options retenues au départ pourront être réalisées.
La fin des travaux est prévue pour février 2016.

Conseil d'école :

- Mme Schneider informe l'assemblée que les effectifs permettent une rentrée 2016/2017 sereine et précise que certains enfants sont restés grâce à la mise en place du périscolaire.

SAMU :

- Afin de pouvoir répondre efficacement lors des interventions de l'hélicoptère du SAMU, une clé de la salle sera donnée à M.Eric Beck, chef de corps qui est disponible à partir de 17h. M.Higelin se charge de lui expliquer la mise en route de l'éclairage.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M.Riss clôt la séance à 22h.

Le Maire, Georges RISS